

ENTRÉE GRATUITE

4&5
SEPT.
2027

PARC DU
CHATEAU DE
COMPIÈGNE

RURALITÉ EN DANS LES HAUTS DE FRANCE FÊTE

VILLAGE
DES PRODUITS
DU TERROIR
ÉQUIPEMENTS
DE CHASSE
ARTISANS D'ART
PARKINGS
GRATUITS
RESTAURATION
SUR PLACE

NOMBREUSES
ANIMATIONS

SPECTACLE
ÉQUESTRE

TIR À L'ARC

FERME
PÉDAGOGIQUE

SPECTACLE DE
FAUCONNERIE



AVEC LE
SOUTIEN DE :





Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France est un événement dédié à la chasse, la nature et à la ruralité. Il rassemble un large public (chasseurs, curieux) dans une ambiance conviviale et familiale. Exposer à *Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France* vous assure une grande visibilité auprès des chasseurs des Hauts-de-France mais aussi auprès des habitants de Compiègne et ses alentours.

L'édition 2025

- **45 000** visiteurs
- **+ de 150** exposants
- Première édition en 2005



Revivez la précédente édition en vidéo en cliquant [ICI](#) ou en flashant ce QR code



L'événement de la ruralité

Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France est LE rendez-vous de la chasse et de toute la ruralité de la région Hauts-de-France. LE rendez-vous des chasseurs, des amoureux du terroir, des curieux... Un événement à grand potentiel pour votre activité.

Un lieu prestigieux

Au coeur de la ville de Compiègne et dans le majestueux parc du Château de Compiègne, un lieu idéal pour célébrer la chasse et la ruralité dans les Hauts-de-France.

De nombreuses animations

Spectacles (équestre, rapace, vènerie), animations (ferme pédagogique, structures gonflables...), ...

-10% sur votre emplacement si vous réservez avant le 31 décembre 2026

Vous souhaitez exposer ?

Contactez Murielle MILLOTTE

✉ ruraliteenfete@gmail.com

📞 06.74.32.60.48 (Permanence téléphonique les mardis et vendredis de 13h30 à 18h30)

Fiche de renseignements



Dossier à retourner au plus tard le 31 mai 2027.

Aucune demande ne sera prise en compte sans l'accompagnement d'un acompte de 40% du montant total TTC, ainsi que les documents obligatoires.

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

SIRET :

N° TVA Intracommunautaire:

En cas de facturation à une adresse différente, merci de le préciser par email à ruraliteenfete@gmail.com

Nom commercial devant apparaître sur l'enseigne du stand et autres supports :



Secteur d'activité :

Cochez la ou les case(s) correspondante(s)

CHASSE

- ☐ Armes, munitions
- ☐ Archerie
- ☐ Vêtements
- ☐ Accessoires
- ☐ Coutellerie
- ☐ Taxidermiste
- ☐ Pêche
- ☐ Éleveurs de gibier
- ☐ Voyage de chasse / Chasse à la journée
- ☐ Autre :

GASTRONOMIE

- ☐ Vins et spiritueux
- ☐ Charcuterie
- ☐ Fromage
- ☐ Confiseries
- ☐ Venaison
- ☐ Autre :

ART, MODE ET ACCESSOIRES

- ☐ Peintre / Sculpteur
- ☐ Livre / Revue
- ☐ Photographe
- ☐ Bijoux / Accessoires
- ☐ Maroquinerie
- ☐ Autre :

VÉHICULES

- ☐ 4*4
- ☐ Utilitaires
- ☐ Tourisme
- ☐ Quad
- ☐ Autre :

AUTRES

- ☐ Associations
- ☐ Collectivités
- ☐ Autre :

CHIEN

- ☐ Éleveurs
- ☐ Accessoires
- ☐ Alimentation
- ☐ Autre :

ENTRETIEN

- ☐ Forêt
- ☐ Espace Vert
- ☐ Aménagement
- ☐ Autre :

RESTAURATION

- ☐ Food truck
- ☐ Brasserie
- ☐ Restaurant
- ☐ Autre :



- **Produits du terroir Hauts-de-France**, merci de renseigner la fiche *Réservation de stand "Produit du Terroir Hauts-de-France"*
- **Associations chasse**, merci de renseigner la fiche *Réservation de stand "Association chasse"*
- **Restauration (brasserie, food truck, restaurant)**, merci de renseigner la fiche *Appel à candidature - Restauration*

Liste des articles à vendre sur votre stand :

Liste des marques représentées sur votre stand :

Réservation de stand

Stand clé en main (tente fournie par nos soins)

Emplacement 9 m²

Tente pagode 3*3

Quantité

Prix au m² TTC

TOTAL TTC

.....

510 €

= €

Emplacement 25m²

Tente pagode 5*5

.....

910 €

= €

Option plancher

☐ 9 m²

☐ 25 m²

.....m²

x 35 €

= €

Stand nu

☐ 9 m²

☐ 25 m²

☐ 50 m²

☐ Autre dimension, nous contacter

.....m²

x 25 €

= €

Souhaitez-vous mettre votre tente sur cet emplacement ?

☐ Oui

☐ Non

Taille de votre tente en m² (obligatoire) :

Souhaitez-vous mettre des véhicules (d'exposition) sur cet emplacement ?

☐ Oui

☐ Non

Attention votre tente doit impérativement être conforme aux normes en vigueur. Des attestations vous seront demandées.

Autres options

Placement avec angle

1 angle dans la limite des disponibilités

.....

x 200€

= €

Électricité

Électricité à 2 kw - prise de 220v

.....

x 150€

= €

Options sur demande

Électricité

Électricité supérieure à 2 kw - prise de 220v

Location de mobilier

Chaise, table, grille caddie, présentoirs...

Visibilité supplémentaire

Banderole autour des espaces spectacles

Merci de nous contacter pour connaître le tarif de ces options

Frais de dossier

Frais de dossier obligatoire

Incluant frais de gestion du dossier, assurance, gardiennage

1

x 100 €

=

100 €

- ☐ Je demande mon admission à la manifestation "Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France". Je déclare avoir pris connaissance des informations pratiques et du règlement général. J'en accepte sans réserve ni restriction, l'ensemble des clauses et renonce à tout recours contre l'organisateur.

TOTAL TTC = € TTC

Acompte de 40% = € TTC

Solde de 60% = € TTC

Signature et cachet de la société

Le : / / 20.....

À :



Réservation de stand "Produit du Terroir Hauts-de-France"

- ☐ Je certifie sur l'honneur que les produits proposés sont produits ou transformés dans les Hauts-de-France et ne sont pas issus exclusivement de produits importés ou fabriqués hors région.

J'ai la "marque" :

- ☐ Terroirs Hauts-de-France ☐ J'aime l'Oise ☐ Autre, à préciser :

Stand dans la limite des places disponibles. Maximum 3 stands du même produit

Stand clé en main "Produit du Terroir Hauts-de-France"

Emplacement 9 m²

Tente pagode 3*3

Emplacement nu

- ☐ 9 m² ☐ autre dimension, merci de nous contacter

Emplacement gratuit grâce au soutien de la Région Hauts-de-France

Autres options

Électricité

Électricité à 2 kw - prise de 220v

..... x 150€ = €

Options sur demande

Électricité

Électricité supérieure à 2 kw - prise de 220v

Location de mobilier

Chaise, table, grille caddie, présentoirs...

Visibilité supplémentaire

Banderole autour des espaces spectacles

Merci de nous contacter pour connaître le tarif de ces options

Frais de dossier "Produit du Terroir Hauts-de-France"

Frais de dossier obligatoire

Incluant frais de gestion du dossier, assurance, gardiennage

1 x 100 € = 100 €

- ☐ Je demande mon admission à la manifestation "Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France". Je déclare avoir pris connaissance des informations pratiques et du règlement général. J'en accepte sans réserve ni restriction, l'ensemble des clauses et renonce à tout recours contre l'organisateur.

TOTAL TTC = € TTC

Paieement des frais de dossier en totalité à la réservation et paiement des options avant le 31 mai 2027

Signature et cachet de la société

Le : / / 20.....

À :



Réservation de stand "Association chasse"

☐ Je certifie sur l'honneur être une association partenaire des Fédérations des Chasseurs des Hauts-de-France

Stand clé en main "Association chasse"

Emplacement 9 m²

Tente pagode 3*3

Kit mobilier, à installer par vos soins

☐ 2 grilles caddies, 1 table, 2 chaises

**Emplacement et kit gratuit grâce au soutien des
Fédérations des Chasseurs des Hauts-de-France**

Autres options

Électricité

Électricité à 2 kw - prise de 220v

..... x 150€ = €

Options sur demande

Électricité

Électricité supérieure à 2 kw - prise de 220v

Location de mobilier

Chaise, table, grille caddie, présentoirs...

Visibilité supplémentaire

Banderole autour des espaces spectacles

Merci de nous contacter pour ces options

Frais de dossier "Association chasse"

Frais de dossier obligatoire

Incluant frais de gestion du dossier, assurance, gardiennage

1 x 100 € = 100 €

☐ Je demande mon admission à la manifestation "Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France". Je déclare avoir pris connaissance des informations pratiques et du règlement général. J'en accepte sans réserve ni restriction, l'ensemble des clauses et renonce à tout recours contre l'organisateur.

TOTAL TTC = € TTC

*Paie ment des frais de dossier en totalité à la
réservation*

Signature du Président de l'Association

Le : / / 20.....

À :



Appel à candidature - Restauration

Nouveauté pour l'édition 2027

Afin de répondre à la demande croissante de nos visiteurs (42 000 en 2025) et de limiter les temps d'attente pour se restaurer pendant les déjeuners du samedi et dimanche, le mode de fonctionnement des emplacements "restauration" évolue.

Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France souhaite proposer aux visiteurs plusieurs espaces de restauration :

- Des espaces avec tables et bancs pouvant accueillir plusieurs food trucks ou une restauration type snacking/brasserie
- 1 restaurant éphémère type restauration assise mettant en avant la ruralité

Merci de nous envoyer votre dossier de candidature **avant le 31 janvier 2027** comprenant :

- ☐ La présentation de vos offres incluant vos tarifs
Vous devrez obligatoirement proposer en plus de vos tarifs habituels (pour les visiteurs), un tarif spécifique pour les exposants et les organisateurs. Il faudra impérativement que ces bénéficiaires puissent être prioritaires.
- ☐ Vos références et expériences sur des événements similaires avec photos
- ☐ Vos besoins en électricité
- ☐ La fiche de renseignements complétée
- ☐ La fiche de réservation complétée et signée
- ☐ La photocopie recto-verso de la carte d'identité
- ☐ L'extrait d'immatriculation au registre du commerce datant de moins de 3 mois, pour les professionnels
- ☐ La copie de votre attestation d'assurance

Une commission se réunira début février pour choisir les candidats retenus selon les critères suivants : Qualité et originalité de l'offre ; Gamme de prix accessible et adaptée à tous ; Aspect général des infrastructures de vente : propre et soigné ; Expériences et références.

Tarifs

Emplacement food truck

Emplacement de 5 à 10 m de long sans électricité

1 000 €

Emplacement nu

Emplacement nu selon vos besoins pour les espaces snacking/brasserie ou restaurant

Sur devis

Électricité

Sur devis selon vos besoins

Sur devis

- ☐ Je demande mon admission à la manifestation "Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France". Je déclare avoir pris connaissance des informations pratiques et du règlement général. J'en accepte sans réserve ni restriction, l'ensemble des clauses et renonce à tout recours contre l'organisateur.

Signature et cachet de la société

Le : / / 20.....

À :

Vous désirez encore plus de visibilité ?

Gagnez en visibilité auprès des visiteurs de Ruralité en Fête (42 000 en 2025) en **affichant votre entreprise sur une ou plusieurs banderoles installées autour des espaces spectacles.**



Tarifs :

Banderoles publicitaires

- Banderole fournie par vos soins : 100 € TTC le mètre linéaire
- Création et impression de la banderole par nos soins : sur devis (vous récupérerez la banderole après l'événement)



Vous souhaitez plus de visibilité ?

Contactez Murielle MILLOTTE

✉ ruraliteenfete@gmail.com

📞 06.74.32.60.48 (Permanence téléphonique les mardis et vendredis de 13h30 à 18h30)

Informations pratiques

Contacts

Organisation de l'événement

Fédération des Chasseurs de l'Oise - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 CLERMONT Cedex - 03 44 19 40 40 - contact@fdc60.fr

Commercialisation des stands

Murielle MILLOTTE - ruraliteenfete@gmail.com - 06 74 32 60 48

Commissariat général

Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France - 1 chemin de la Voie du Bois - 80450 Lamotte Brebière - 03 22 67 12 15 - frc.hautsdefrance@chasseurdefrance.com

Documents à nous retourner avec votre dossier :

Avant de renvoyer votre dossier, veuillez vérifier qu'il comprend :

- ☐ La fiche de renseignements complétée
- ☐ La fiche de réservation complétée et signée
- ☐ Le règlement par virement ou par chèque (joindre les 2 chèques), à l'ordre de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France
- ☐ La photocopie recto-verso de la carte d'identité
- ☐ La photocopie du justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer), pour les particuliers
- ☐ L'extrait d'immatriculation au registre du commerce datant de moins de 3 mois, pour les professionnels
- ☐ La copie de votre attestation d'assurance (RC Pro)

Délais et mode de paiement :

Le dossier complet accompagné du règlement est à envoyer **avant le 31 mai 2027** par :

- Email
 - ruraliteenfete@gmail.com
- Courrier
 - Fédération des Chasseurs de l'Oise - Ruralité en Fête - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 CLERMONT Cedex

Modalités de paiement :

- Acompte de 40% à la réception du dossier
- 60% restant (solde) avant le 31 juillet 2027

Mode de paiement :

- Chèque(s) à l'ordre de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France
 - En cas de paiement par chèque, merci de fournir les deux chèques (acompte et solde) avec votre dossier
- Virement bancaire à la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France
 - IBAN : FR76 1870 6000 0097 5392 6648 293 BIC : AGRIFRRPP887

L'inscription est effective à réception du dossier complet et d'un email de confirmation de notre part.



Informations pratiques

Placement et exclusivité

- Le placement final des exposants est décidé par l'organisateur pour garantir le succès de l'événement (satisfaction des visiteurs et des exposants). Votre emplacement pourra vous être communiqué jusqu'à 1 mois avant la date de l'événement, mais il pourra être modifié au moment de l'installation.
- Si vous souhaitez un emplacement spécifique, merci de nous en informer et nous mettrons tout en oeuvre pour vous satisfaire.
- Si vous souhaitez l'exclusivité de votre activité sur l'événement, merci de nous contacter avant de retourner votre dossier pour obtenir les tarifs spécifiques.

Lieu

- Parc du Château de Compiègne
- *Ruralité en Fête dans les Hauts-de-France* se déroule dans le parc du Château de Compiègne, un site patrimonial comprenant des espaces classés et remarquables. Afin de préserver les lieux et de garantir le bon déroulement de l'événement, **les conditions d'installation et d'accès au site, notamment en véhicule, sont strictement encadrées. Les exposants ne respectant pas les consignes et modalités qui leur seront communiquées pourront être sanctionnés d'une amende de 100€.**

Tarifs

- Entrée gratuite pour les visiteurs

Horaires d'ouverture au public - sous réserve de modifications

- **Samedi 4 septembre 2027 de 9h30 à 19h**
- **Dimanche 5 septembre 2027 de 9h30 à 18h**

Horaires d'ouverture aux exposants - sous réserve de modifications

- **Samedi 4 septembre 2027 de 7h30 à 20h**
- **Dimanche 5 septembre 2027 de 7h30 à 20h**

Horaires d'installation et de démontage - sous réserve de modifications

- **Installation obligatoire le vendredi 3 septembre 2027 de 9h jusqu'à 19h.**
- **Si vous venez avec votre propre tente, celle-ci devra être installée avant 12h, le vendredi 3 septembre 2027.**
- Si vous souhaitez installer votre stand le samedi 4 septembre 2027, merci de nous contacter pour voir avec nous les modalités.
- Il est possible de terminer l'agencement de son stand le samedi de 7h30 à 8h30 ou de réapprovisionner votre stand le dimanche. **Attention, l'accès en véhicule à votre stand le samedi matin ou le dimanche matin peut prendre jusqu'à 45 minutes.**

Accès véhicule et circulation

- Compte tenu de la configuration du site et de son caractère patrimonial, **l'accès des véhicules au parc s'effectue exclusivement par une porte dédiée. Un sens de circulation obligatoire est mis en place sur l'ensemble du site et doit impérativement être respecté par tous les exposants.**
- En raison des dispositifs de sécurité mis en place et de la configuration particulière du site, l'accès des véhicules aux espaces exposants peut être soumis à des temps d'attente. **Lors des périodes de forte affluence, notamment pendant le montage et le démontage, le temps d'accès au stand peut atteindre jusqu'à 45 minutes. Nous vous invitons à anticiper ces délais dans votre organisation.**
- Attention, si vos véhicules dépassent les 2,30 m de large, merci de nous contacter pour convenir des modalités d'entrée sur le site.
- Pendant les horaires d'ouverture de Ruralité en Fête au public, la circulation et le stationnement des véhicules dans le parc sont interdits, à l'exception des véhicules spécifiquement autorisés dans le cadre de l'événement (véhicules d'exposition, food-trucks, véhicules techniques, etc.).

Informations pratiques

Parking exposant

- Un parking exposants est à votre disposition, son accès est réservé aux exposants qui ont payé entièrement leur participation. Le pass-parking vous sera envoyé 1 mois avant l'événement et sera à imprimer par vos soins. Ce pass est destiné exclusivement aux exposants et sa bonne utilisation pourra être contrôlé par l'organisateur.

Badge exposant

- 4 badges exposants seront affectés à chaque stand, ils vous seront remis le jour de votre installation. Si vous souhaitez des badges supplémentaires, merci de nous contacter en nous précisant le nombre de badges souhaités. Les badges supplémentaires pourront vous être facturés.

Sécurité

- **Gaz :** L'utilisation de gaz est formellement interdite sur le site.
- **Tente :**
 - Les tentes pouvant accueillir de 1 à 50 personnes doivent avoir une toile classée M2 avec un justificatif officiel.
 - Pour les autres tentes supérieures à 50m² un extrait de registre de sécurité valide est obligatoire avec inscription du numéro du registre correspondant inscrit ou collé sur la toile M2 de chaque tente concernée.
 - Tout montage d'une tente fait l'objet d'une attestation de montage et de liaisonnement au sol en conformité avec les données constructeur afin d'assurer la sécurité du public et des exposants.
 - **Éléments d'aménagement :** Tous les éléments d'aménagement du stand (panneaux, moquette, etc.) doivent être classés M2.
- **Tous les certificats doivent être disponibles et présentés à la demande du chargé de sécurité.**
- **En cas de non-respect de ces conditions, l'exposant se verra obligé de démonter et quitter la fête sans aucun recours.**

Électricité

- Des branchements électriques sont fournis aux exposants qui en font la demande. Aucun branchement pirate ne sera toléré.

Matériel en location

- Si vous avez loué des tables, chaises et grilles, elles seront déposées dans votre stand avant votre arrivée. L'installation doit être faite par vos soins. Attention, cette location n'est proposée que dans la limite des stocks disponibles. Vous serez informé directement si votre demande ne peut pas être validée.

Gardiennage

- Le site est gardienné jour et nuit, une mesure de précaution qui n'engage en rien la responsabilité du comité d'organisation. Attention, vous devez obligatoirement contracter une assurance en responsabilité civile pour votre participation et assurer la totalité des biens exposés.



Informations pratiques

Restauration

- **Il est interdit de vendre boissons et victuailles consommables sur place sans autorisation expresse du comité organisateur.** Cette autorisation sera accompagnée de la facturation d'un « forfait victuailles » de 180 €. Les dégustations gratuites et la distribution d'échantillons sont cependant permises.
- Plusieurs espaces de restauration seront accessibles dans l'enceinte du parc. Un accès "coupe-file" exposant/organisateur devra être proposé par les espaces restauration.

Hébergements

- **Il est interdit de dormir sur le site.** Si vous souhaitez dormir dans un van ou une caravane sur le parking exposants, merci de nous en faire la demande. Sans autorisation, il est strictement interdit de dormir dans le parc du château de Compiègne ou à proximité. Vous trouverez sur le site de l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne compiègne-pierrefonds.fr les hébergements disponibles à proximité de l'événement.



Règlement

Article 1 - Objet de la manifestation :

La manifestation *Ruralité en fête dans les Hauts-de-France* constitue une exposition des produits ou services nécessaires et représentatifs de la pratique de la chasse, de la pêche et des activités liées à la nature. Cette édition est ouverte à tous les intervenants (entreprises et institutionnels) du monde de la chasse et plus largement à la ruralité. Elle a pour but de communiquer auprès du grand public et des chasseurs sur la réalité de la chasse, le monde rural et l'environnement.

Article 2 - Organisation :

La manifestation *Ruralité en fête dans les Hauts-de-France* est organisée par la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France.

Article 3 - Dates et lieu :

La manifestation *Ruralité en fête dans les Hauts-de-France* se déroulera les 4 et 5 septembre 2027 dans le parc du Château de Compiègne (60).

Article 4 - Application du règlement :

En signant la fiche réservation, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage formellement à en respecter toutes les clauses, ainsi que les prescriptions qui viendraient à être imposées dans l'intérêt général.

Article 5 - Conditions d'admission :

Sont admissibles comme exposants :

- les fabricants de matériels nécessaires à la pratique de la chasse, de la pêche, des sports équestres et toutes activités de nature (armes, vêtements de chasse, matériel de sécurité, jumelles, trompes de chasse, selleries, véhicules...)
- les entreprises liées aux aménagements environnementaux (pépiniéristes, forestiers...)
- les organismes institutionnels et entreprises en rapport avec la chasse, la nature et l'environnement (recherche, enseignement, services, associations de protection de la nature...)
- l'artisanat local (artistes animaliers, sculpteurs, photographes...)
- les producteurs et vendeurs de produits régionaux
- le tourisme
- les éleveurs (canin, équin, gibier...) se conformant au règlement propre à chaque race et au règlement sanitaire imposé par la direction des services vétérinaires.

Article 6 - Inscription :

Les exposants doivent remplir le bulletin d'inscription qui leur a été envoyé. Un droit d'inscription de 100 euros TTC pour frais de dossier sera perçu au compte de toute demande de participation. Ce forfait de dossier reste acquis aux organisateurs même si la demande n'a pas été honorée.

Le comité organisateur ne prendra en considération que les demandes rédigées lisiblement sur la fiche jointe dans le dossier. Les demandes de stands, d'emplacements, de participations qui ne seraient pas accompagnées du règlement à l'ordre de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France ne pourront être traitées. Le comité décline toute omission ou erreur résultant d'une rédaction ou d'une insuffisance d'informations.

Article 7 - Clôture des inscriptions :

Les inscriptions seront reçues et traitées par ordre d'arrivée. La clôture des inscriptions est fixée au 31 mai 2027.

Article 8 - Implantation des chapiteaux et des emplacements :

Le comité d'organisation affectera les emplacements selon la meilleure disposition pour le bon déroulement de l'événement (satisfaction des exposants, satisfaction des visiteurs, cohérence de la globalité de l'événement, surfaces disponibles, organisation des lieux...)

Article 9 - Tarifs :

Les tarifs sont fixés par le comité d'organisation de la manifestation. Les tarifs figurant sur les demandes d'admission seront applicables à tout exposant, quelle que soit sa qualité, quel que soit son emplacement.

Article 10 - Règlement des factures :

Le montant des locations est payable à l'inscription. Attention, l'inscription ne sera effective qu'après réception du règlement total couvrant les frais de location.

En cas de résiliation :

- avant le 31 mai 2027, les frais de dossier sont dus.
- Entre le 1er juin et le 4 août 2027, l'acompte est dû.
- Moins d'un mois avant l'événement, la totalité est due.

Article 11 - Annulation de la manifestation :

La responsabilité du comité organisateur ne sera engagée en aucune manière si, par suite d'un cas fortuit ou de force majeure, la manifestation devait être ajournée, annulée ou empêchée de façon anticipée. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : l'état d'urgence, le terrorisme, les intempéries, guerres, maladies, émeutes, grèves, manifestations, incendies, explosions ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs. En ce cas, les exposants ayant obtenu confirmation de leur réservation ne pourront prétendre à aucune indemnité mais uniquement au remboursement des sommes versées, déduction faite des dépenses d'organisation engagées par le Comité et au prorata de leur participation.

Article 12 - Assurance :

Les exposants sont tenus de faire assurer leur responsabilité civile résultant de leur participation à l'exposition via leur propre assureur. Les exposants s'engagent à assurer la totalité des biens exposés (les marchandises, le stand, le matériel...) et de joindre leurs attestations d'assurance au dossier d'inscription.

Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités du chef d'accidents, de vols ou de déprédations qui pourraient survenir.

Par signature du bulletin d'inscription, l'exposant donne pleine et entière décharge au Comité organisateur et renonce à tout recours contre l'organisateur pour les dégâts causés aux matériels et objets lui appartenant.

Article 13 - Badges exposants :

Les badges exposants serviront d'entrée avant les heures d'ouverture de la fête exclusivement aux exposants. 4 badges seront prévus par stand et seront distribués le jour de l'installation.

Article 14 - Installation des stands :

L'admission de chaque exposant est nominative, inaccessible et inaliénable et, en aucun cas, sauf accord préalable et écrit du Comité organisateur, les exposants ne peuvent céder, sous-louer, prêter ou transférer, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de leur emplacement.

Toute transgression de cette disposition entraînera le paiement d'une indemnité égale au double du droit intégral de location sur stand. De même, le comité pourra en sus décider de la fermeture immédiate du stand. Si plusieurs exposants se trouvent sur le même stand, chacun doit payer les frais fixes obligatoires. Dès réception de l'inscription, une confirmation d'inscription sera adressée à l'exposant.

Article 15 - Accès des véhicules :

Pour des raisons de sécurité envers les biens et les personnes, les véhicules devront être stationnés hors du site durant les heures d'ouverture au public. Les exposants souhaitant apporter documents, produits, etc. devront le faire entre 7h30 et 8h30. Tout véhicule stationné sans autorisation sera sanctionné par le comité organisateur d'une amende de 100 €. Le comité exige en sus le déplacement immédiat du dit véhicule. Cette amende s'appliquera également en cas de non-respect des sens de circulation.

Article 16 - Durée de l'exposition :

Sous réserve de modifications, l'événement sera ouvert au public le samedi 4 septembre 2027 de 9h30 à 19h et le dimanche 5 septembre 2027 de 9h30 à 18h. Avec leur bulletin d'inscription, les exposants s'engagent à participer aux 2 journées, à avoir terminer le montage de leurs stands au passage de la commission de sécurité (3 septembre 2027) et de ne les démonter qu'après 18h45 le dimanche 5 septembre.

Article 17 - Sonorisation :

Elle sera sous la seule responsabilité du comité d'organisation. Aucune autre sonorisation ne sera admise sans accord préalable.

Article 18 - Parkings :

Les organisateurs aménageront à proximité de l'entrée un parking qui sera réservé aux exposants et aux véhicules de service. L'organisation ne sera pas responsable des dégâts causés aux véhicules sur les différents parkings et, en général, de tout incident qui pourrait y survenir.

Article 19 - Branchements électriques :

Dans le stand, le courant électrique sera fourni aux exposants qui en auront fait la demande pour le 31 mai 2027 au plus tard. Ce courant électrique sera proposé dans les caractéristiques suivantes : boîtier prises 220V (2 kW). Pour des strictes raisons de sécurité, les raccordements pirates seront formellement interdits. L'exposant qui s'en rendrait complice se verra privé du raccordement électrique demandé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée au Comité organisateur en cas de panne et/ou de coupure de courant.

Article 20 - Responsabilité :

Les exposants aménagent, gèrent et animent leurs stands à leurs risques et périls et sous leurs propres responsabilités. Ils prennent toutes dispositions utiles à cet effet. En cas de carence de l'exposant, le comité organisateur pourra, aux frais de l'exposant et sans mise en demeure préalable, procéder à toute mesure

conservatoire et nécessaire dans l'enceinte de l'exposition. Pour les tentes, constructions et structures en hauteur, les exposants doivent fournir au Comité les attestations officielles de conformité des matériaux et de la structure, afin qu'il puisse produire les pièces lors du passage de la commission de sécurité. Ces attestations doivent être fournies au Comité organisateur avant le 1er août 2027 dernier délai.

Article 21 - Dispositif de sécurité :

Afin de renforcer la sécurité des exposants et des visiteurs, une coordination de l'ensemble des services de secours est mise en place. L'exposant se conformera scrupuleusement aux consignes données par les différents services de secours.

Article 22 - Fermeture du site :

Chaque jour, le terrain d'exposition est fermé et devra être évacué avant 20h le samedi 4 septembre. Le service de gardiennage institué par le Comité organisateur pendant les nuits du 3 au 5 septembre est une mesure de précaution qui n'engage en rien la responsabilité du Comité organisateur comme prévu à l'article 12.

Article 23 - Déroulement de la manifestation :

Toutes les questions et controverses pouvant surgir au cours de l'exposition et non prévues au présent règlement sont de la compétence du comité, seul juge en la matière. Tout problème rencontré par un exposant doit impérativement être signalé dès son constat, durant l'exposition, au commissariat général.

Article 24 - Démarchage :

L'accès du site est interdit aux camelots. Le présent règlement interdit le démarchage et toute collecte dans les allées, aux entrées et sur les parkings sauf dérogation expresse et écrite donnée par le Comité. De même, aucun tract ne peut être distribué à ces endroits.

Article 25 - Vente au détail :

Il est interdit de vendre ou de proposer à la vente au détail tous produits, boissons ou victuailles consommables sur place sans autorisation expresse du Comité organisateur. Cette autorisation sera accompagnée de la facturation d'un « forfait victuailles ». Les dégustations gratuites et la distribution d'échantillons sont cependant permises.

Article 26 - Circulation des animaux sur le site :

Les chiens ou autres animaux domestiques sont acceptés à partir du moment où ils sont en laisse et que vous êtes en possession de leur carnet de santé à jour.

Article 27 - Réclamation :

Les contestations relatives à l'interprétation des dispositions du règlement et des directives particulières d'organisation de l'exposition sont tranchées par le Comité organisateur. Des réclamations écrites et individuelles seront seules admises et devront être adressées à la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France - 1 chemin de la Voie du Bois - 80450 Lamotte Brebière.